

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune d'**EPÔNE** sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune d'EPÔNE

du 10/09/2026 au 10/10/2026 (inclus)

Aux heures d'ouverture de la mairie.

En outre, les géomètres se tiendront à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites

du 05/10/2026 au 09/10/2026

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

(y compris le jour non ouvrable suivant : 10/10/2026 de 9h00 à 12h00)

Le Maire,